Règlement – Jeu-concours BDM x Imagine Summit

Début du Jeu-concours le 9 novembre 2026

Article 1 – Organisation du Jeu-concours

HELLOWORK, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 168 672 €, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 428 843 130, dont le siège social est situé 2 rue de la Mabilais à (35000) Rennes, éditrice du site BDM ;

et **LE POOOL**, association déclarée, immatriculée sous le numéro SIREN 331 140 624, dont le siège social est situé 2 rue de la Mabilais à (35000) Rennes, co-organisatrice de l'événement Imagine Summit ;

(ci-après ensemble les « **Organisateurs** »), souhaitent organiser un concours gratuit sans obligation d'achat (ci-après le « **Jeu-concours** »).

Ce Jeu-concours est diffusé sur le site internet BDM, accessible à l'adresse [www.blogdumoderateur.com] (ci-après le « **Site BDM** »). La participation s'effectue au moyen d'un formulaire en ligne accessible depuis le Site BDM. Les gagnants seront désignés par tirage au sort en suivant les conditions définies ci-après par le présent règlement (ci-après le « **Règlement** »).

Le Règlement est consultable gratuitement sur le Site BDM, sur la page de présentation du Jeu-concours, ainsi que depuis le formulaire de participation. Il peut également être communiqué, à titre gratuit, sur simple demande formulée auprès des Organisateurs, aux adresses mentionnées ci-dessus.

Article 2 – Durée du Jeu-concours

Le Jeu-concours se déroulera du lundi 9 novembre 2026 à 10h jusqu'au mardi 24 novembre 2026 à 16h (heure de Paris).

Les Organisateurs se réservent la possibilité de prolonger la durée du Jeu-concours.

Article 3 – Conditions de participation au Jeu-concours

3.1 Le Jeu-concours est gratuit. L'inscription sur le Site BDM, nécessaire pour participer, est elle-même gratuite et n'entraîne aucune obligation d'achat.

3.2 Le Jeu-concours est ouvert à tout utilisateur inscrit sur le Site BDM (ci-après le « **Participant** ») :

- étant une personne physique,
- ayant plus de dix-huit (18) ans,
- résidant en France.

Les collaborateurs des Organisateurs ne peuvent pas participer au Jeu-concours.

Toute personne ne répondant pas aux précédentes conditions de participation au Jeu-concours sera exclue du tirage au sort.

Le Jeu-concours est limité à une seule participation par personne et s'effectuera uniquement sur le Site BDM, via le formulaire en ligne prévu à cet effet. La participation au Jeu-concours est strictement personnelle et nominative.

3.3 Les Organisateurs se réservent le droit de disqualifier tout Participant qui ne respecterait pas le Règlement.

3.4 Le Jeu-concours est soumis à la règlementation de la loi française applicable en matière de jeux et concours.

3.5 La participation au Jeu-concours implique l'acceptation sans réserve du Règlement dans son intégralité par chaque Participant.

Article 4 – Modalités de participation

Pour participer au Jeu-concours, les Participants doivent disposer d'un compte sur le Site BDM, existant ou créé pendant la durée du Jeu-concours. L'inscription sur le Site BDM est gratuite et requiert une adresse e-mail valide.

Les Participants devront également respecter les conditions générales d'utilisation du Site BDM.

Article 5 – Désignation des Gagnants

HELLOWORK se chargera de désigner trois (3) gagnants par tirage au sort réalisé parmi les Participants ayant rempli les critères de participation énumérés aux articles 3 et 4 du Règlement (ci-après le(s) « **Gagnant(s)** »).

Les Gagnants seront directement contactés par HELLOWORK par e-mail, à l'adresse saisie dans le formulaire.

Le tirage au sort sera effectué le mardi 24 novembre 2026 à 16h.

Article 6 – Dotations

Trois (3) Pass Inspiration sont à gagner pour l'événement Imagine Summit, qui se tiendra le jeudi 3 décembre 2026 à Rennes (ci-après le(s) « **Dotation(s)** »). Chaque Gagnant remporte un (1) pass.

Le Pass Inspiration donne accès à l'ensemble des contenus de la journée. Chaque Dotation a une valeur faciale de quatre-vingt-dix-neuf (99) euros TTC.

Les Gagnants recevront un code promo leur permettant d'obtenir leur pass sur le site de la billetterie d'Imagine Summit.

Le pass n'inclut pas le repas sur place. Les frais de transport et d'hébergement pour assister à l'événement sont à la charge du Gagnant.

La Dotation ne peut faire l'objet d'aucun échange, remboursement ou contrepartie financière.

Article 7 – Remise ou retrait de la Dotation

Les Dotations seront adressées aux Gagnants par e-mail, à l'adresse saisie dans le formulaire.

Les Gagnants recevront par e-mail un code promo leur permettant de récupérer leur pass gratuit sur le site de la billetterie d'Imagine Summit, jusqu'au mardi 1er décembre 2026 à 23h59. Passé ce délai, le code promo ne sera plus utilisable et la Dotation sera perdue, sans contrepartie.

En outre, en cas d'impossibilité pour les Organisateurs de :

- Contacter un Gagnant sous quarante-huit heures (48h) à compter de l'envoi de l'e-mail l'informant de son gain (adresse invalide, e-mail non distribuable, etc.), HELLOWORK se réserve le droit de remettre sa Dotation en jeu.
- Délivrer aux Gagnants la Dotation remportée, et ce quelle qu'en soit la cause, HELLOWORK se réserve le droit d'annuler la Dotation remportée, ce que tout Participant consent.

Aucun message ne sera envoyé aux Participants n'ayant pas gagné, seuls les Gagnants seront contactés par HELLOWORK.

Article 8 – Responsabilité

HELLOWORK ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter un Gagnant. HELLOWORK ne pourra pas être responsable des erreurs éventuelles liées à des données communiquées par les Participants ou les Gagnants.

En outre, HELLOWORK ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas d'une quelconque complication liée à l'envoi ou à l'utilisation du code promo (e-mail non reçu, dysfonctionnement de la billetterie de l'événement, etc.).

HELLOWORK ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas d'annulation, de report ou de modification de l'événement Imagine Summit par ses organisateurs.

Par ailleurs, les Organisateurs déclinent toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance de la Dotation attribuée et/ou du fait de son utilisation et/ou de ses conséquences.

Les Organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du Jeu-concours, notamment dû à des actes de malveillance externes.

Les Organisateurs pourront annuler tout ou partie du Jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu-concours. Ils se réservent, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les Dotations aux fraudeurs.

Article 9 – Données à caractère personnel

Dans le cadre du Jeu-concours, HELLOWORK collecte et traite, en qualité de responsable de traitement, l'adresse e-mail renseignée par chaque Participant dans le formulaire en ligne. Ce traitement est nécessaire à l'exécution du Règlement accepté par le Participant.

Cette donnée est utilisée uniquement pour contacter les Gagnants et leur adresser leur Dotation. Elle n'est utilisée à aucune autre fin et n'est pas transmise à LE POOOL.

Elle est accessible aux seuls collaborateurs habilités de HELLOWORK et à son prestataire d'hébergement du formulaire, la société Typeform, qui agit en qualité de sous-traitant.

Les réponses au formulaire en ligne disponible sur le Site BDM seront supprimées à l'issue du Jeu-concours, et au plus tard le lundi 7 décembre 2026. Le compte BDM des Participants reste actif après le Jeu-concours. Les données associées au compte BDM des Participants restent régies par les conditions générales d'utilisation https://www.blogdumoderateur.com/cgu/ et la politique de confidentialité https://www.blogdumoderateur.com/politique-de-confidentialite/ du Site BDM.

En toute hypothèse, et conformément au Règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD), les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et d'un droit à la portabilité relatifs aux données à caractère personnel les concernant.

Ces droits s'exercent auprès du Délégué à la Protection des Données, Monsieur Philippe LESAUVAGE, par courrier postal ou par e-mail :

- Par e-mail : dpo@hellowork.com
- Par courrier : Délégué à la Protection des Données – 2 rue de la Mabilais à (35000) Rennes.

Les Participants peuvent également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Article 10 – Litiges

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par les Organisateurs.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du Règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu-concours devra être formulée par écrit à l'adresse de HELLOWORK.

Plus aucune contestation ne sera prise en compte huit (8) jours après la clôture du Jeu-concours.